

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 mai 2006
(convocation du 5 mai 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Mai Deux Mil Six à 17 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, M. DUPRAT Christophe, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRANA Pierre à Mlle COUTANCEAU Emilie (jusqu'à 18h)
M. CAZABONNE Didier à CAZABONNE Alain (jusqu'à 18h)
M. DAVID Alain à M. COUTURIER Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à M. DUPRAT Christophe
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à Mme CAZALET Anne-Marie
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis
M. LABARDIN Michel à Mme FAYET Véronique
M. MERCIER Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. PUJOL Patrick à M. DUCHENE Michel
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. SOUBIRAN Claude à M. SIMON Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise
M. BANAYAN Alexis à Mme BRUNET Françoise
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à Mme DESSERTINE Laurence
M. CARTI Michel à M. HERITIE Michel
M. CORDOBA Aimé à M. SARRAT Didier
M. DAVID Jean-Louis à Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. ANZIANI Alain
M. DELAUX Stéphan à M. BRON Jean-Charles

Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. CAZENAVE Charles
Mme DUMONT Dominique à M. MOULINIER Maxime
M. DUTIL Silvére à M. JAULT Daniel
Mme FAORO Michèle à M. PIERRE Maurice
M. FAYET Guy à Mme CASTANET Anne
M. FERILLOT Michel à Mme DELAUNAY Michèle
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. BAUDRY Claude
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. HOUEBERT Henri (jusqu'à 18h)
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. LOTHAIRE Pierre à M. MERCHERZ Jean
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry
M. MONCASSIN Alain à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. NEUVILLE Michel
Mme PARCELIER Muriel à M. CANOVAS Bruno
M. POIGNONEC Michel à Mme VIGNE Elisabeth
M. PONS Henri à Mme PALVADEAU Chrystèle
Mme PUJO Colette à Mme DARCHE Michelle
M. QUANCARD Joël à Mme RAFFARD Florence
M. RESPAUD Jacques à M. GRANET Michel (jusqu'à 18h)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. GUICHOUX Jacques
M. TAVART Jean-Michel à Mme LIMOUZIN Michèle
Mme TOUTON Elisabeth à M. QUERON Robert

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2006 - Décision Modificative n° 4 - Budget Principal et Budget Annexes
- Adoption**

Monsieur HOUDEBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n° 4 qui, tous budgets et toutes sections confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	6.730.610,79	6.730.610,79	3.143.270,79	3.423.867,36	3.587.340,00	3.306.743,43
Section de fonctionnement	1.938.630,89	1.938.630,89	1.043.954,73	763.358,16	894.676,16	1.175.272,73
TOTAUX	8.669.241,68	8.669.241,68	4.187.225,52	4.187.225,52	4.482.016,16	4.482.016,16
EXCEDENT	0,00		0,00			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	8.669.241,68	8.669.241,68	4.187.225,52	4.187.225,52	4.482.016,16	4.482.016,16

Cette décision modificative permet de traduire un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté visant à :

- participer, sous forme de fonds de concours, au financement de travaux d'éclairage public réalisés par des communes ou confiées par celles-ci à notre Etablissement pour un total de 692.702,10 € ;
- prendre en charge des travaux de requalification d'une partie de l'avenue de Soulac au Taillan-Médoc, relevant du domaine public départemental (RD1) pour 1.800.000 € ;
- réaliser, pour le compte de la Ville de Bordeaux et à sa charge (992.000 €) des travaux de réaménagement de la place Paul Doumer à l'occasion de la réalisation de la 2^{ème} phase du Tramway.

Cette décision modificative permet, en outre, de :

- réouvrir, avec le financement par l'emprunt correspondant, des crédits d'investissement annulés dans le cadre de la décision modificative n° 8 de l'exercice 2005 à raison de 1.000.000 € pour les travaux concomitants, 1.000.000 € pour des travaux sur le bassin versant eaux pluviales du Peugue et 1.030.040 € pour des dépenses afférentes à l'itinéraire Pessac/Talence/Bordeaux soit, 3.030.040 € au total. Les engagements de dépenses à réaliser sur ces lignes nécessitent, en effet, ces réouvertures de crédits ;
- financer, à hauteur de 360.000 €, dans l'attente d'un remboursement par le concessionnaire, l'acquisition, sur le territoire de la Commune de Budos de parcelles communales situées au lieu-dit "Le Moulin", nécessaire à la protection de la source de Fontbanne.

Enfin, cet acte budgétaire est mis à profit pour ouvrir, en section de fonctionnement, les crédits nécessaires à :

- l'ajustement, au budget principal, des attributions de compensation versées (+ 78.575,71 €) et reçues (+ 74.762 €) ;
- l'enregistrement au budget annexe ZAC, de nouvelles régularisations de cession de terrain se rattachant à l'opération d'aménagement du quartier du Lac permettant à cette opération de rembourser une nouvelle fraction (522.427,27 €) de l'avance qui lui a été consentie il y a plusieurs années par le budget principal (le solde de l'avance s'établissant au 31 décembre 2005 à 3.099.206,83 €) ;

Dans ces conditions, et compte tenu de ce qui précède, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, en application des dispositions de l'article L 2312.2 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, et de la délibération n°2001/1006 du 9 novembre 2001 d'autre part, adopter, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre la présente décision modificative n° 4 qui, tous budgets confondus, s'équilibre en recettes et dépenses à 8.669.241,68 €.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES PAR :

Voix pour

Voix contre

Abstentions

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 mai 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 MAI 2006**

M. HENRI HOUDEBERT

